

Le Président

Monsieur Bruno Le Maire Ministre Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique Télédoc 151 139 rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12

N. Réf.: FA/LV/BB

Puteaux, le 21 octobre 2022

Monsieur le Ministre, Chr Brung

La Commission européenne a présenté le 11 mai 2022 une proposition de directive dite « DEBRA » (debt-equity bias reduction allowance) destinée à favoriser le financement des entreprises en fonds propres.

Mettre en place un avantage fiscal pour inciter les PME à augmenter leurs fonds propres répond à nos demandes. A l'inverse, limiter la déductibilité fiscale des charges liées à l'emprunt à 85% serait fortement préjudiciable aux TPE-PME.

Cette disposition (Art. 6) pénaliserait les entreprises et notamment les plus petites d'entreelles.

En effet, après l'autofinancement, les TPE-PME que nous représentons se financent essentiellement par le biais du crédit bancaire. Elles seraient donc les premières impactées par une telle mesure. Celle-ci serait d'autant plus malvenue dans la période économique actuelle où beaucoup d'entre elles s'interrogent sur leur capacité à se refinancer auprès de leurs partenaires financiers habituels. Il y a en effet un véritable risque de renchérissement du crédit en raison des difficultés économiques induites par l'accumulation de crises liées en particulier à la Covid, aux matières premières, à l'énergie et à l'appréciation des taux directeurs. Aussi, voir le coût de leur crédit s'envoler, via une augmentation de la pression fiscale ciblée sur les intérêts d'emprunts bancaires, apparait inacceptable pour les entreprises.

Si nous sommes favorables à l'accroissement du financement en fonds propres des entreprises, cela ne doit pas être réalisé au détriment de l'accès au crédit bancaire qui reste une source de financement primordiale pour nos TPE-PME.

Cette proposition de directive va prochainement être examinée par le Conseil des ministres de l'Union Européenne où elle requiert l'unanimité pour pouvoir être adoptée. Nous souhaiterions donc que, dans ce cadre, la France puisse faire valoir la dangerosité de ce dispositif pour le financement bancaire des TPE-PME.

Beaucoup de nos fédérations nous ont fait part de leurs inquiétudes à son encontre et la fédération européenne des PME, SMEunited, s'est déjà positionnée contre la limitation de cette déductibilité des intérêts d'emprunts. A l'inverse de l'objectif poursuivi, ce texte ferait donc courir un risque non négligeable pour le financement des entreprises, entrainerait de nouvelles complexités et alourdirait encore la charge administrative.

Je me tiens à votre disposition pour échanger sur notre position et celle de nos adhérents sur cette proposition de directive « DEBRA ».

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos préoccupations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

François Asselin